



2^{ème} Séance du Conseil Municipal
du mercredi 10 juillet 2020 à l'Espace Daudet

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT le VINGT ET LE DIX JUILLET à HUIT HEURES
TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à l'Espace Daudet, en session du mois de JUILLET ;

Sous la présidence de **Monsieur Jacques BOMPARD, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Joëlle EICKMAYER,
 M. Jean-Pierre PASERO, Mme Muriel BOUDIER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC,
 M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoint**

M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER,
 Mme Christiane JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel
 BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Christine LOPEZ, M. Pierre MARQUESTAUT,
 Mme Marie-France LORHO, Mme Valérie ANDRES, Mme Aline LANDRIN, M. Nicolas ARNOUX,
 M. Quentin THOMAS, Me Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI,
 Mme Déborah SOLIMEO, M. Patrick SAVIGNAN et Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers**
Municipaux.

Absente excusée :

Mme Céline BEYNEIX qui donne pouvoir à M. Yann BOMPARD

Absent :

M. Xavier MAGNIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 3 juillet 2020 à l'approbation du Conseil. Ce dernier est approuvé à la majorité.

Il indique qu'une information concernant les mises à disposition d'agents entre la Ville et la CCPRO, ainsi que la fin du détachement sur l'emploi fonctionnel du DGA, a été déposée sur les tables.

1 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

↳ Le Conseil Municipal PROCEDE à l'élection des 9 suppléants.

3 listes ont été déposées, à savoir :

Liste « BOMPARD 2020 : NOUS MAINTIENDRONS » :

- 01 – M. TESTANIERE Gérald
- 02 – Mme CHALANDON Joëlle
- 03 – M. PAGE Patrick
- 04 – Mme MARIE Odette
- 05 – M. ROLLAND Jean-Baptiste
- 06 – Mme GARNAVAUX Danielle
- 07 – M. ARTAUD Jean-Dominique
- 08 – Mme CHALBOS Sara
- 09 – M. RAYNAUT Claude

Liste « Carole NORMANI –LE PRINTEMPS POUR ORANGE » :

- 01 – Mme YAHYAOUI Hinda
- 02 - M. PFISTER Vincent
- 03 - Mme PALLAS Nathalie
- 04 - M. GASTOU Christian
- 05 - Mme AUMAGE Sylvie
- 06 - M. ABDELALI Kamel
- 07 - Mme DESMARETS Catherine
- 08 - M. FAURE Thomas
- 09 - Mme LECORDIER Sylvie

Liste « DECIDONS ORANGE SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE » :

- 01 - Mme AIFAOUI Naima
- 02 - M. ANTONI Michel
- 03 - Mme PELLEGRIN Régine
- 04 - M. GUENIN Alain
- 05 - Mme HAUTANT Anne-Marie
- 06- M. CERNA Xavier
- 07 - Mme KHIRANI Farida
- 08 - M. ARNAUD Eric
- 09 - Mme GAUTHIER Martine

Et après le vote et le dépouillement, les résultats sont les suivants :

NOM DE LA LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants obtenus
DECIDONS ORANGE SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE	2	0
Carole NORMANI – LE PRINTEMPS POUR ORANGE	4	1
BOMPARD 2020 : NOUS MAINTIENDRONS	28	8

Sont donc élus suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Liste « BOMPARD 2020 : NOUS MAINTIENDRONS » :

- 01 – M. TESTANIERE Gérald
- 02 – Mme CHALANDON Joëlle
- 03 – M. PAGE Patrick
- 04 – Mme MARIE Odette
- 05 – M. ROLLAND Jean-Baptiste
- 06 – Mme GARNAVAUX Danielle
- 07 – M. ARTAUD Jean-Dominique
- 08 – Mme CHALBOS Sara

Liste « Carole NORMANI –LE PRINTEMPS POUR ORANGE » :

- 01 – Mme YAHYAOUI Hinda



2 ENVELOPPE INDEMNITAIRE DU MAIRE ET DES ADJOINTS – CALCUL DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le montant annuel de l'enveloppe globale des indemnités des élus comme suit :

	Taux maximal autorisé	Montant mensuel	Montant annuel
Indemnité du maire	90 %	3 500.46 €	42 005.53 €
Indemnité des 10 adjoints	33 % * 10 = 330 %	12 835.02 €	154 020.27 €
Total de l'enveloppe globale	420 %	16 335.48 €	196 025.80 €

FIXE le taux des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux comme suit :

	Taux maximal autorisé
Indemnité du maire	90 %
Indemnité des 10 adjoints	18.050 % * 10 = 180.500 %
Indemnité des 9 Conseillers	16.611 % * 9 = 149.499 %
Total de l'enveloppe globale	419.999 %

AUTORISE l'application d'une majoration de 15 % sur chaque indemnité de fonction, hors conseillers municipaux, la ville étant le siège des bureaux centralisateurs de cantons,

AUTORISE l'application de la DSU, hors conseillers municipaux, du fait qu'au cours des trois derniers exercices précédents, la commune a été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale,

6 ABSTENTIONS (M. VATON, M. LAROYENNE, Mme NORMANI, Mme SOLIMEO, M. SAVIGNAN et Mme HALOUI)

28 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



La séance est levée à 9 H 00

Vu pour être affiché le :

et publié sur le site internet de la Ville

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,

Jacques BOMPARD.

Et après le vote et le dépouillement, les résultats sont les suivants :

NOM DE LA LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de suppléants obtenus
DECIDONS ORANGE SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE	2	0
Carole NORMANI – LE PRINTEMPS POUR ORANGE	4	1
BOMPARD 2020 : NOUS MAINTIENDRONS	28	8

Sont donc élus suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Liste « BOMPARD 2020 : NOUS MAINTIENDRONS » :

- 01 – M. TESTANIERE Gérald
- 02 – Mme CHALANDON Joëlle
- 03 – M. PAGE Patrick
- 04 – Mme MARIE Odette
- 05 – M. ROLLAND Jean-Baptiste
- 06 – Mme GARNAVAUX Danielle
- 07 – M. ARTAUD Jean-Dominique
- 08 – Mme CHALBOS Sara

Liste « Carole NORMANI –LE PRINTEMPS POUR ORANGE » :

- 01 – Mme YAHYAOUI Hinda



2 ENVELOPPE INDEMNITAIRE DU MAIRE ET DES ADJOINTS – CALCUL DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le montant annuel de l'enveloppe globale des indemnités des élus comme suit :

	Taux maximal autorisé	Montant mensuel	Montant annuel
Indemnité du maire	90 %	3 500.46 €	42 005.53 €
Indemnité des 10 adjoints	33 % * 10 = 330 %	12 835.02 €	154 020.27 €
Total de l'enveloppe globale	420 %	16 335.48 €	196 025.80 €

FIXE le taux des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux comme suit :

	Taux maximal autorisé
Indemnité du maire	90 %
Indemnité des 10 adjoints	18.050 % * 10 = 180.500 %
Indemnité des 9 Conseillers	16.611 % * 9 = 149.499 %
Total de l'enveloppe globale	419.999 %